

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'amélioration d'une partie de la piste vouée à la pratique de sports motorisés. Homologation de la piste.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Association MotoCross du Télégraphe (M.C.T.)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Adrien FEUGUEUR, président

RCS / SIRET 79064771300011

Forme juridique ASSOCIATION

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 a)	Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. a) pistes permanentes de courses d'essai et de loisirs pour véhicules motorisés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à modifier une partie de la piste déjà existante qui se trouve sur la parcelle 24 section ZK.

Les travaux sont les suivants :

- déplacements de terre pour modifications de la piste déjà existante.
- coupage d'arbres dangereux et démontage de grillage pour plus de sécurité.
- création d'un espace spécial pour les panneauteurs.
- ajouter des protections en plus pour plus de sécurité.

Toutes ces opérations sont à mener sur la piste déjà existante.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux permettent une meilleure pratique de la motocross et pour plus de sécurité que ce soit pour les pilotes ou les spectateurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Première phase :

Abatages des arbres dangereux, défrichage, débroussaillage, démontage des barrières et des grillages inutiles.

Pour cette phase, il faut compter environ 6 journées sachant que nous ne sommes que des bénévoles et que nous pourrions travailler que sur nos journées de congés.

Deuxième phase :

Déplacement de terre pour modifier juste une partie de la piste déjà existante et remodeler la piste.

Pour cette phase, il faudra compter environ 10 journées sachant que nous devons louer un engin et que nos bénévoles encore une fois ne pourrions travailler que sur leurs journées de congés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant les travaux, le circuit est fermé aux pilotes.

En phase d'exploitation, notre circuit sert pour les entraînements, les essais, les démonstrations, les compétitions UFOLEP 21 et FFM pour les personnes possédant une licence UFOLEP et FFM valide de moto et quad.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'homologation remis à la Sous-Préfecture de Montbard en collaboration avec l'UFOLEP, la FFM et la Mairie.
Dossier NATURA 2000.
Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la piste actuelle	1 650 mètres
Nouvelle longueur de piste approximativement	1 450 mètres
Superficie de la parcelle ZK 24	139 000 mètres carré (inchangé)
Superficie de la surface du terrain	30 610 mètres carré (inchangé)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle N°24
Section ZK

Montagne Croix Jean
(Montagne du Télégraphe)
Hameau de Chevigny
21140 MILLERY

Coordonnées géographiques¹

Long. 04 ° 20 ' 33 " 8 Lat. 47 ° 31 ' 00 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux prévus n'altéreront pas les milieux naturels. Il s'agit de modifier une partie de la piste déjà existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les surfaces concernées par les travaux sont d'ores et déjà anthropisées (anciennes carrières).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le trafic correspondra aux véhicules se rendant sur notre site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase d'exploitation, des nuisances sonores liées à la circulation des motos sur notre circuit seront émises. Toutefois, il s'agit d'une pratique d'ores et déjà en activités. Il n'y aura ainsi pas d'émissions sonores plus importantes. De plus, les horaires et jours sont réglementés avec la Mairie dans une convention. Par ailleurs, les motos sont soumises à une réglementation sonore.

Engendre-t-il des odeurs ?
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

☐
☒
☐
☒

Engendre-t-il des vibrations ?
Est-il concerné par des vibrations ?

☐
☒
☐
☒

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

☐
☒
☐
☒

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

☒
☐

En phase d'exploitation, le passage des motos sur notre circuit engendre des rejets de poussières dans l'air mais seulement en période de sécheresse.
Les habitations les plus proches sont relativement éloignées et ne sont pas impactées par ces rejets.

Engendre-t-il des rejets liquides ?
Si oui, dans quel milieu ?

☐
☒

Le lavage des motos est strictement interdit et un tapis environnemental pour le stationnement des motos doit être utilisé.

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

☐
☒

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

☐
☒

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage du circuit sera identique suite aux travaux. Il ne s'agit que de modifications apportées à une partie de la piste.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- plan de situation - abords du projet - localisation des photographies avec photos du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Millery

le, 01 mars 2022

Signature

Association
**MOTO CROSS du
TELEGRAPHE**
SIRET : 790 647 713 00011
APE : 9312Z

